

Saliès – conseil municipal du 15 juin 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers
En exercice 15

Présents 11
Votants 11

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 juin 2026
L'An deux mille vingt-six et le quinze juin

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 24 mars 2026, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Étaient présents : Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Larbi FAÏDI, Nicolas MARTIN, Jean-Louis VAUGARNY, Sabrina BORGOMANO, Valérie JACQUET, Evelyne CAVALIE-GUALLAR et Sophie CAMALON.

Excusés : Bernard TOMINET, David FERRÉ, Florence CABROL et Marina NAYME

**CESSION AMIABLE D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS AU LIEU-DIT « LES PERREYS »
CADASTRÉ SECTION A499**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section A 499 sise au lieu-dit « Laubarel » d'une surface de 97 m² classée en zone UM6 au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 11 février 2020.

Cette parcelle constitue une bande de terrain jouxtant 3 parcelles appartenant à Monsieur Damien THURIÈS. Ce dernier s'est adressé à la commune pour pouvoir acquérir cette parcelle dont il gère l'entretien depuis qu'il s'est installé à Saliès.

Ancien chemin communal, cette parcelle appartient au domaine privé communal. Il n'y a donc pas lieu de procéder à l'ouverture d'une enquête publique. De plus, au vu des critères de cette acquisition (seuils des montants et commune de moins de 2 000 habitants), il n'est pas nécessaire de saisir le service des domaines.

Pour mémoire, par délibération du 18 mars 2019, les membres du conseil municipal avaient accepté la vente amiable de la parcelle, au prix de 591,70 euros, avec des frais se rapportant à la vente pris en charge par les acquéreurs.


Aujourd'hui, afin de mettre en concordance le cadastre avec la réalité des lieux, il est proposé de céder la parcelle A499, appartenant au domaine privé de la commune, d'une surface de 97m² à Monsieur THURIÈS, à l'euro symbolique.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter** la cessions par la commune, à l'euro symbolique, de la parcelle A499, d'une surface de 97 m² appartenant au domaine privé de la commune au bénéfice de Monsieur Damien THURIÈS, étant entendu que les frais se rapportant à la vente seront pris en charge par le futur acquéreur;
- **De désigner** Monsieur le Maire aux fins de signature de l'acte pris en la forme administrative emportant transfert de propriété.

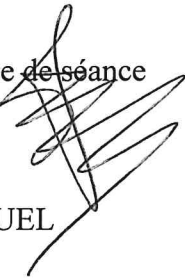
Saliès – conseil municipal du 15 juin 2026

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 
ID : 081-218102747-20260615-CM_15062026_2-DE

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 15 juin 2026.


Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 19 JUIN 2026